



Albanie
Allemagne
Andorre
Autriche
Belgique
Chypre
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni de Grande Bretagne et
d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Saint-Siège
Suède
Suisse

Des réfugiés afghans
s'apprêtent à passer une
froide nuit à Calais,
France.



Europe septentrionale, occidentale et méridionale

| FAITS MARQUANTS |

- Le HCR a coopéré avec les autorités nationales dans quatre pays méditerranéens pour introduire des mécanismes d'assurance qualité durables dans leurs services d'asile. Dans d'autres pays de la région, le HCR a participé aux procédures d'asile de première et de deuxième instance pour garantir des décisions équitables.
- Les activités de surveillance des frontières ont été élargies dans l'ensemble de la région.
- Le HCR a présenté un nombre sans précédent de positions sur des questions relevant des tribunaux nationaux et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Il a aussi publié ses avis sur ces questions dans des cas jugés par la Cour de justice de l'Union européenne (CURIA).
- Des programmes de proximité et des recherches participatives sur la situation des enfants afghans non accompagnés en Europe ont aidé le HCR à intensifier son travail au nom des enfants séparés de leur famille.
- L'Organisation a joué un rôle clé pour identifier et conseiller les candidats dans un projet pilote de l'Union européenne qui a réinstallé quelque 200 personnes depuis Malte vers d'autres États de l'Union européenne.
- Le HCR a prodigué un soutien intensif aux autorités grecques dans leurs efforts pour réformer le régime national d'asile.
- Le Haut Commissariat a déployé des efforts considérables pour décrire le phénomène de l'apatridie dans la sous-région. Trois études détaillées ont été entreprises, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.



Environnement opérationnel

La sous-région de l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale a continué de recevoir le plus grand nombre de demandes d'asile dans le monde industrialisé. Avec près de 248 000 demandes, 4 pour cent de moins qu'en 2009, le nombre global des dossiers est demeuré relativement stable. Néanmoins, une ventilation de ce nombre montre que les demandes ont nettement augmenté en Allemagne, en France et en Suède, alors qu'elles ont accusé un recul marqué en Europe méridionale.

On pense que la diminution des demandes en Europe méridionale est liée au renforcement des contrôles aux frontières, notamment les patrouilles maritimes et les interceptions en mer, qui touchent les personnes relevant de la compétence du HCR. Elle pourrait aussi être due au fait que les personnes ayant besoin d'une protection choisissent de demander l'asile dans d'autres États de l'Union européenne. Entretemps, le nombre d'enfants non accompagnés et séparés qui ont demandé l'asile, particulièrement en provenance d'Afghanistan, est demeuré important.

Le climat politique dans la sous-région sur les questions concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés a posé des problèmes en 2010. De nombreux projets de loi ont été présentés pour restreindre les droits ou le soutien apporté aux personnes relevant de la compétence du HCR. En outre, la crise économique mondiale a diminué les perspectives d'intégration des réfugiés. Cependant, le soutien des donateurs au HCR est resté élevé ; 14 des 20 principaux bailleurs de fonds du HCR appartiennent à la sous-région.

La qualité des décisions sur le besoin ou non de protection internationale est demeurée préoccupante dans plusieurs pays. Chaque fois que possible, le HCR a collaboré

étroitement avec ses homologues nationaux pour améliorer la qualité des décisions sur l'asile, et les gouvernements, les tribunaux, la société civile et les parlementaires ont souvent tenu compte de ses positions. Les médias et la société civile ont été mobilisés pour soutenir le plaidoyer et favoriser des attitudes positives à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le HCR a accru son engagement en matière d'apatridie, non seulement en encourageant l'adhésion aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie, mais aussi en lançant des études pour jauger les dimensions du problème.

La gestion des migrations mixtes aux frontières terrestres et maritimes, jointe aux législations et aux pratiques restrictives de l'asile, a continué de susciter des inquiétudes. La région limitrophe entre la Grèce et la Turquie, principal point d'entrée pour les migrants et les demandeurs d'asile dans l'Union européenne, a fait l'objet de beaucoup d'attention.

Le travail accompli afin d'améliorer l'accès à l'asile pour les individus qui entrent dans l'Union européenne par la Grèce s'est poursuivi, mais en dépit des progrès réalisés en matière de législation, la mise en œuvre demeure problématique. Le premier déploiement d'une équipe d'intervention rapide FRONTEX dans la région d'Evros a eu pour résultat l'arrestation d'un grand nombre de personnes pour passage clandestin de la frontière. Ces activités ont contribué à aggraver encore la surpopulation des centres de détention, sans accès adéquat aux procédures d'asile.

Les conditions d'accueil sont demeurées préoccupantes dans certains pays. De plus, le recours accru à la détention, parfois dans des conditions inadaptées et pour des motifs non régulés par la législation, est une question nécessitant davantage d'attention.

| Réalisations et impact |

Le HCR a collaboré avec les Gouvernements et l'organe de l'Union européenne FRONTEX pour traiter les mouvements migratoires mixtes, afin de garantir l'accès des demandeurs d'asile au territoire et aux procédures d'asile. Pour la première fois, le HCR a été invité à participer à une opération de FRONTEX pour prévenir la traite d'enfants non accompagnés dans les aéroports. Le HCR utilisera cette expérience pour contribuer à la rédaction de matériel de formation pour les garde-frontières, une initiative dirigée par FRONTEX.

Des appels ont été lancés aux États les exhortant à cesser de transférer les demandes d'asile à la Grèce en vertu du règlement Dublin II, et le HCR est intervenu auprès des tribunaux nationaux et internationaux dans le même sens. Il a également coopéré intensivement avec les autorités grecques, les institutions de l'Union européenne et d'autres d'États membres en vue de contribuer à la réforme du régime d'asile grec.

En Italie, grâce à sa participation au projet *Praesidium*, le HCR a veillé à ce que des informations adéquates parviennent aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés. À Calais (France), le HCR a fourni des informations sur l'asile aux personnes relevant de sa compétence.

Le HCR a travaillé avec des institutions de l'Union européenne et des organisations universitaires pour soutenir la création d'un régime européen commun de l'asile. Il a continué à faire pression pour la mise en œuvre de la Directive européenne sur les procédures d'asile, qui donne aux décideurs et à d'autres parties intéressées un éclairage précieux sur les domaines requérant une plus grande harmonisation. De nouvelles initiatives de recherche ont porté sur la prise de décision dans le cas des demandeurs d'asile fuyant les effets indifférenciés de la violence généralisée.

Le HCR a préconisé une augmentation des capacités de réinstallation et d'intégration. Malgré la crise économique, beaucoup de pays ont maintenu leur capacité de réinstallation. Dans un projet avec la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) et l'OIM, le HCR a soutenu les nouveaux pays de réinstallation, en se concentrant particulièrement sur les autorités locales. Huit pays de la sous-région ont accueilli près de 4100 réfugiés réinstallés.

En plus de bénéficier de relations de coopération avec tous ses homologues gouvernementaux, le HCR a travaillé étroitement avec une large gamme de partenaires au niveau national. Il a poursuivi ses partenariats solides avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Budget et dépenses en Europe septentrionale, occidentale et méridionale | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Bureau régional en Belgique¹	Budget	4 202 882	344 239	4 547 121
	Dépenses	3 648 664	332 021	3 980 685
France	Budget	2 999 287	0	2 999 287
	Dépenses	2 995 896	0	2 995 896
Allemagne²	Budget	3 556 484	259 072	3 815 556
	Dépenses	2 596 996	248 792	2 845 788
Irlande	Budget	535 372	60 000	595 372
	Dépenses	419 857	56 370	476 227
Bureau régional en Italie³	Budget	11 207 656	110 000	11 317 656
	Dépenses	8 489 717	96 879	8 586 596
Espagne	Budget	1 287 710	180 000	1 467 710
	Dépenses	1 211 026	179 440	1 390 466
Bureau régional en Suède⁴	Budget	1 830 711	403 668	2 234 379
	Dépenses	1 415 745	386 928	1 802 673
United Kingdom	Budget	1 734 600	256 254	1 990 854
	Dépenses	1 724 842	250 483	1 975 325
Regional Activities	Budget	2 089 776	0	2 089 776
	Dépenses	2 056 655	0	2 056 655
Budget total		29 444 478	1 613 233	31 057 711
Total des dépenses		24 559 398	1 550 913	26 110 311

¹Inclut les activités au Luxembourg, au Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Autriche, en Irlande, au Royaume-Uni et du Bureau de liaison en Suisse.

²Inclut les activités en Autriche.

³Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce, à Malte et au Portugal.

⁴Inclut les activités au Danemark, en Estonie, en Finlande, en Islande, en Lettonie, en Lituanie et en Norvège.

(OSCE), en particulier en ce qui concerne la notification et le suivi des crimes de haine. Le Conseil de l'Europe est aussi devenu un partenaire de plus en plus proche avec lequel le Haut Commissariat a organisé des activités conjointes sur des questions transversales.

Le HCR a également fait des présentations devant la CEDH et a publié ses avis sur les questions en jeu dans certaines affaires jugées par la CURIA. Le Bureau du HCR pour l'Europe, situé à Bruxelles, a poursuivi son étroite coopération avec les institutions de l'Union européenne et la société civile. Le HCR a en particulier cherché à nouer des partenariats stratégiques pour traiter des questions complexes comme la situation des enfants non accompagnés et la traite d'êtres humains.

| Contraintes |

Le durcissement des attitudes à l'égard des étrangers en général, combiné avec la crise économique, a créé un environnement difficile. Certains gouvernements ont radicalisé leur position sur l'immigration et renforcé les mesures de contrôle. Dans plusieurs pays, le débat politique sur la nationalité et la participation des migrants à la société a donné l'occasion au HCR de souligner les besoins des réfugiés en matière de protection. Toutefois, dans certains cas, il a aussi conduit à un climat plus difficile pour les réfugiés.

| Opérations |

En **Albanie**, le HCR a surveillé la procédure de présélection afin d'améliorer l'identification des personnes qui présentent des besoins spéciaux pour soutenir leur accès au territoire. Il a aussi cherché à améliorer le cadre juridique national en vue d'assurer la protection et l'inclusion sociale des personnes relevant de sa compétence. L'Organisation a aidé à répondre aux besoins essentiels, notamment le logement, les allocations de subsistance et les services de santé, tout en prodiguant une aide juridique.

En **Allemagne**, le HCR a coopéré avec le Bureau fédéral pour les migrations et les réfugiés, et il a aidé les juges et les magistrats à relever leur capacité à évaluer les besoins des enfants séparés de leur famille. Le HCR a aussi fait plusieurs interventions devant les tribunaux et a continué à jouer son rôle consultatif sur l'utilisation du Règlement Dublin II. La réinstallation de 2500 Iraquiens s'est achevée.

Le travail pour garantir la qualité des décisions en matière d'asile a été élargi en **Autriche**, en mettant l'accent sur les enfants, le conseil juridique et le rapatriement librement consenti. Des événements à forte visibilité ont porté les difficultés des réfugiés à l'attention du public, et les élèves de quatre écoles se sont joints à de jeunes demandeurs d'asile et réfugiés dans des ateliers destinés à prévenir les préjugés et promouvoir la tolérance.

Le HCR a joué un rôle important pour fournir des informations sur les procédures d'asile dans les pays du **Benelux**. Au **Luxembourg**, l'attention a porté sur la qualité des décisions et un conseil spécialisé a été donné dans des cas choisis. Aux **Pays-Bas**, le HCR s'est efforcé d'assurer une protection appropriée aux personnes ayant fui un conflit armé et de promouvoir la réinstallation. À cette fin, il a notamment réalisé un projet pilote permettant de mener des entretiens en vue de la réinstallation par lien vidéo avec des

réfugiés hébergés dans le centre de transit d'urgence en Roumanie. Un soutien a été dispensé à la **Belgique** qui assurait la présidence de l'Union européenne, et des événements publics et médiatiques ont encouragé la bonne volonté à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Dans les **États baltes**, le HCR a aidé à renforcer les capacités des autorités nationales en matière d'asile et à établir des mécanismes pour faciliter l'identification des demandeurs d'asile qui présentent des besoins spéciaux. Les efforts pour garantir l'accès au territoire ont été prioritaires. Le Haut Commissariat s'est attaqué à l'apatridie dans la sous-région avec des recommandations sur la législation nationale et la sensibilisation à cette question dans les médias locaux.

Le HCR a maintenu sa présence dans le nord de la **France** pour garantir l'accès à la protection des personnes relevant de sa compétence. Il a augmenté sa capacité à participer à la procédure d'asile en deuxième instance afin de réduire le retard pris dans le traitement des cas. Le programme français de réinstallation a aussi bénéficié d'un soutien de l'Organisation.

En **Grèce**, l'engagement du HCR auprès des autorités s'est principalement centré sur la réforme du régime d'asile. La législation amendée de la Grèce permet l'établissement d'un régime d'asile conforme aux normes internationales, mais sa mise en œuvre devrait prendre du temps. Le HCR a entrepris des missions régulières de suivi dans les zones frontalières, notamment la région d'Evros, et a rendu compte des conditions de détention, qui demeurent gravement préoccupantes. À la fin de l'année, un projet spécial de soutien a été mis en place à Athènes pour aider les activités de réforme de l'asile engagées par le Gouvernement.

En **Irlande**, le renforcement des capacités des institutions d'asile et l'accroissement de l'engagement judiciaire ont constitué les principales priorités du Haut Commissariat. Des événements ont été entrepris avec grand succès pour améliorer la sensibilisation du public à la situation précaire des réfugiés.

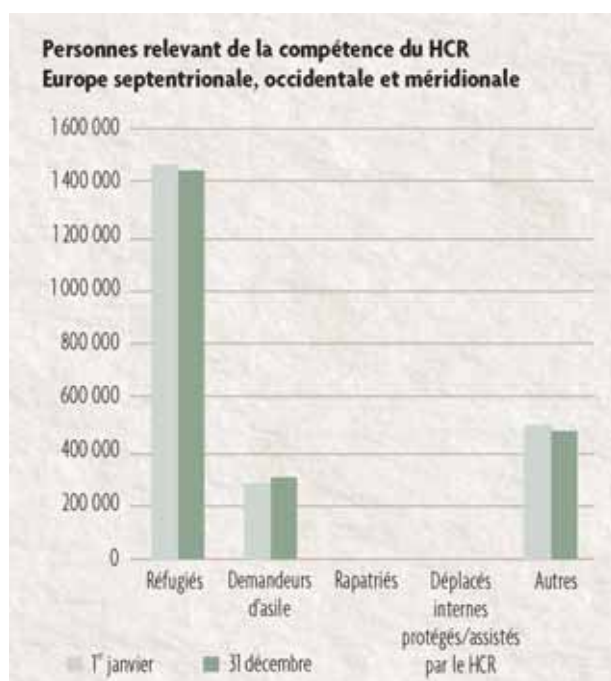
La participation du HCR à la détermination du statut de réfugié en **Italie** a contribué à la qualité des décisions prises dans le pays. En dépit de la baisse du nombre d'arrivées par rapport aux années précédentes, le HCR et ses partenaires ont continué d'identifier les personnes qui présentent des besoins spéciaux, d'offrir une assistance médicale, de prendre les dispositions d'accueil appropriées et de garantir l'accès à la procédure d'asile.

Au **Liechtenstein**, le travail a été axé sur le Règlement Dublin II, ainsi que sur l'amélioration des attitudes publiques à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés et la sensibilisation aux amendements législatifs requis après l'adhésion aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie.

À **Malte**, le HCR a suivi de près la procédure de détermination du statut de réfugié et a fourni une assistance technique, quand c'était nécessaire. Bien que la détention ait continué d'être appliquée de manière systématique pour les nouveaux arrivants, la baisse du nombre d'arrivées a permis au Haut Commissariat de se centrer sur des projets destinés à améliorer la situation dans les centres d'accueil ouverts. Le HCR a coordonné l'identification préalable et le conseil dans un projet pilote de l'Union européenne pour la réinstallation d'un certain nombre de bénéficiaires de la protection depuis Malte vers d'autres pays de l'Union européenne. Le HCR a

également facilité la réinstallation de réfugiés depuis Malte vers les États-Unis d'Amérique.

La présence limitée du HCR dans les **pays nordiques** (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) a circonscrit son aptitude à fournir des conseils dans les temps nécessaires sur des questions touchant les personnes qui relèvent de sa compétence. Toutefois, le Haut Commissariat a fait des contributions appréciables à la législation nationale, et a pris de nouvelles initiatives pour garantir la qualité des décisions en matière d'asile en **Suède**. Il a axé ses activités tout particulièrement sur les personnes ayant fui les conflits armés et les enfants déplacés. Une étude sur les enfants séparés de leur famille originaires d'Afghanistan a apporté des renseignements précieux sur les besoins de ces jeunes gens.



Au **Portugal**, où le HCR n'est pas représenté, son partenaire, le Conseil portugais pour les réfugiés (CPR), s'est assuré que les demandeurs d'asile recevaient bien une aide juridique et des conseils. Le Portugal a participé au projet *Further Developing Quality*, qui a mis en évidence les forces et les faiblesses de la procédure d'asile, et il a accepté de prendre des mesures pour corriger les problèmes.

Au **Royaume-Uni**, le HCR a commencé à intégrer des mécanismes d'assurance qualité dans les procédures d'asile. Le HCR a continué de s'impliquer dans la mise au point de standards juridiques par l'engagement judiciaire. La réinstallation et l'intégration des réfugiés ont été soutenues par la coopération pratique avec les autorités locales.

Le HCR a accordé la priorité à la législation et à la pratique en **Suisse**, où l'application du Règlement Dublin II et des procédures aéroportuaires ont représenté les principaux défis. Des partenariats ont été passés et renforcés et le HCR a participé à un projet qui fait entendre la voix des enfants séparés de leur famille.

Informations financières

Le budget de 2010 pour la sous-région est demeuré assez stable par comparaison avec 2009, en dépit de l'intégration administrative de Chypre et de l'Albanie dans cette sous-région. En 2010, les dépenses ont été principalement liées à des activités visant à améliorer la qualité et la cohérence des décisions concernant l'asile ; la promotion de la réinstallation et du partage des responsabilités entre pays membres de l'Union européenne ; et les efforts pour recenser et résoudre les cas d'apatridie.

Une nouvelle consolidation de la régionalisation a permis aux trois représentations régionales du HCR (Bruxelles, Rome et Stockholm) de répondre de manière plus souple et rapide aux besoins budgétaires dans leurs domaines respectifs.

Contributions volontaires pour l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER Programme pour les réfugiés	Tous les piliers	Total
EUROPE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE ET MÉRIDIONALE - SOUS-RÉGION			
États-Unis d'Amérique		1 209 000	1 209 000
Europe septentrionale, occidentale et méridionale - Sous-total	0	1 209 000	1 209 000
AUTRICHE			
Autriche	28 051		28 051
Autriche - Sous-total	28 051	0	28 051
BELGIQUE			
Belgique	93 894		93 894
Dutch Postcode Lottery (Pays-Bas)	39 602		39 602
Commission européenne	108 947		108 947
Belgique - Sous-total	242 442	0	242 442

EUROPE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE ET MÉRIDIONALE

Affectation / Donateur	PILIER Programme pour les réfugiés	Tous les piliers	Total
FRANCE			
France	561 456		561 456
France - Sous-total	561 456	0	561 456
ALLEMAGNE			
Allemagne		577 201	577 201
Allemagne - Sous-total	0	577 201	577 201
GRÈCE			
Royaume-Uni	360 272		360 272
Grèce	26 596		26 596
Grèce - Sous-total	386 868	0	386 868
IRLANDE			
Ireland	31 766		31 766
Irlande - Sous-total	31 766	0	31 766
ITALIE			
Commission européenne	107 504		107 504
Italie	2 217 599		2 217 599
Italie - Sous-total	2 325 103	0	2 325 103
MALTE			
Malte	20 342		20 342
Malte - Sous-total	20 342	0	20 342
ESPAGNE			
Espagne	706 681		706 681
Espagne - Sous-total	706 681	0	706 681
SUÈDE			
Suède	60 175		60 175
Fédération de Russie		300 000	300 000
Suède - Sous-total	60 175	300 000	360 175
ROYAUME-UNI			
Royaume-Uni	289 275		289 275
Royaume-Uni - Sous-total	289 275	0	289 275
Total	4 652 159	2 086 201	6 738 360

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".